

L'assurance des biens et des activités

Auto et Moto : s'assurer en 2 roues comme en 4 roues

Le bonus à vie n'existe pas, c'est une publicité mensongère.

8i vous n'êtes pas assuré en tant que conducteur principal ou secondaire pendant une période de plus de 2 ans, vous perdrez tous vos antécédents en matière d'assurance et vous repartirez avec le bonus d'un jeune conducteur.